

CERTIFICATION NF HQE™ EQUIPEMENTS SPORTIFS :

5 premières opérations certifiées dont l'une se situe à Morlaix (29)



La certification NF HQE™ Equipements Sportifs, gérée par l'organisme certificateur Certivéa, vient d'être délivrée à 5 premières opérations, dont l'une se situe à Morlaix : la nouvelle Salle Multisports de la Ville de Morlaix, avec la Mention HQE TRES BON.

Une certification unique en France...

Initiée par l'association AIRES dans le cadre de sa convention d'objectifs avec le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative, très soutenue par ce même Ministère, et attribuée par l'organisme certificateur Certivéa, la certification NF HQE™ Equipements Sportifs permet de distinguer en France, comme à l'international, les équipements sportifs dont les performances environnementales, énergétiques, de santé et de confort correspondent aux meilleures pratiques actuelles.

☛ Patrick Nossent, Président de Certivéa

« La certification NF HQE™ Equipements Sportifs permet d'améliorer et de valoriser les performances énergétiques, environnementales de santé et de confort des équipements sportifs tout en conservant une haute qualité d'usage indispensable à toute bonne pratique sportive. »

Testée sur 7 opérations pilotes, lancée fin 2011 pour les salles multisports puis étendue courant 2012 aux piscines et aux centres aquatiques, la certification NF HQE™ Equipements Sportifs vient d'être délivrée à 5 premières opérations :

- **Le Vélodrome couvert régional Jean Stablinski** – Roubaix (59) – Mention HQE TRES BON
- **La nouvelle Salle Multisports de la Ville de Morlaix (29)** – Mention HQE TRES BON
- **Le Complexe Aquatique de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais** – Mercin et Vaux (02) – Mention HQE EXCELLENT
- **Le Centre Aqualudique « La Vague »** – Communauté d'Agglomération du Puy en Velay (43) – Mention HQE EXCELLENT
- **La reconstruction du stade aquatique de l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP)** – Paris (75) – Mention HQE EXCELLENT

☛ Jean-Marie GEVEAUX, Président du Conseil général de La Sarthe, Président de l'Association AIRES

« Avec la certification NF HQE™ dédiée aux équipements sportifs, les collectivités locales disposent désormais d'un outil crédible pour démontrer et prouver les performances environnementales, énergétiques, de santé et de confort de leurs projets. »

Un peu plus d'une quinzaine de demandes de certification viennent s'ajouter à ces cinq premières opérations certifiées.

AFNOR et l'Association HQE sont partenaires du développement de cet outil unique en son genre. Au-delà des marques dont ils ont confié la gestion à Certivéa pour cette certification (NF et HQE™), le rôle de ces deux acteurs se poursuit également, tout comme celui d'Aires et du Ministère, au sein du Comité d'Application de la marque : ce comité est en charge d'impulser la stratégie de développement et de donner son avis sur les décisions de certification.

☛ Agnès Le Brun, Maire de Morlaix

« Ce projet est le fruit d'une démarche volontaire et partenariale pour mettre en adéquation l'outil et les besoins de la pratique sportive tout en maîtrisant les coûts globaux. Il a été mené en étroite concertation avec l'ensemble des usagers futurs. Se baser sur leur expérience est une sagesse ; répondre précisément à leurs besoins, le sens de l'action d'une collectivité et traduire l'un et l'autre dans un bâtiment exemplaire en termes de développement durable, notre responsabilité. »

Des spécificités environnementales à prendre en compte

La certification NF HQE™ Equipements Sportifs comporte quelques spécificités qui sont propres aux salles multisports et/ou aux piscines, comme par exemple :

- L'implantation et l'intégration du bâtiment dans son environnement par l'intermédiaire de la définition d'un « Projet Sportif d'Équipement » adossé au système de management de l'opération ;
- La cohérence avec les politiques locales de développement durable ;
- La création d'une qualité d'ambiance des espaces pour les usagers, quel que soit le sport pratiqué (température, stratification de l'air, acoustique spécifique aux pratiques sportives, etc.),
- L'accès à la lumière naturelle tout en limitant l'éblouissement (soleil direct à proscrire, orientation du bâtiment, protection des ouvertures),
- La création des conditions d'hygiène spécifiques et notamment le traitement des flux des sportifs, parcours propres/sales, la position des locaux à conditions sanitaires spécifiques (vestiaires, sanitaires, anti-dopage, etc.) ;
- Etc.

Et plus particulièrement pour les piscines :

- La gestion des eaux pluviales, des eaux de bassin et des eaux usées ;
- Les économies d'eau via la mise en place d'équipements performants pour les sanitaires (WC, douches, robinets, etc.), ainsi que la mise en place de systèmes adaptés à l'équipement et performants pour le traitement des eaux de bassin ;
- La création de conditions d'hygiène spécifiques notamment sur les lieux pieds nus et pieds chaussés ;
- La maîtrise de la teneur en dérivés chlorés dans les eaux des bassins ;
- Etc.

FICHE INFORMATION DE L'OPERATION EN ANNEXE

Contact presse pour informations complémentaires :

Le Bonheur est dans la Com' - Ingrid Launay / Aurélie Fitoussi

01 43 83 53 32 – 01 48 60 30 59 - launay@bcomrp.com – fitoussi@bcomrp.com

A propos de la certification NF HQE™ :

La certification NF HQE™ distingue des bâtiments dont les performances environnementales, énergétiques, de santé et de confort correspondent aux meilleures pratiques actuelles. Cette certification concerne les phases de programmation, de conception et de réalisation des ouvrages. Elle couvre tous les types de bâtiments non résidentiels en neuf comme en rénovation. Elle s'appuie sur un référentiel Certivéa, bâti autour d'indicateurs de performance, d'un système de management et des 14 cibles de la démarche HQE™ visant à améliorer la qualité environnementale des bâtiments.

A propos de Certivéa :

Certivéa est une filiale du Groupe CSTB qui accompagne, par la certification en France et à l'international, les démarches d'amélioration de la performance des acteurs de la filière construction dans toutes ses dimensions : managériale, satisfaction client, performances technique et environnementale. Certivéa est aujourd'hui considérée comme un réel partenaire du changement pour les acteurs de la filière bâtiment/ville/territoire. Sa mission principale est de susciter l'amélioration et d'attester de la performance des acteurs et des bâtiments, villes et territoires dans un objectif de développement durable. Certivéa propose une offre de certification axée sur les ouvrages tertiaires et les acteurs. Certivéa est membre fondateur de France GBC. Pour aller plus loin : www.certivea.fr

A propos de Aires :

L'Association pour l'Information et la Recherche sur les Equipements de Sport et de Loisirs a pour vocation de permettre à tous ceux qui sont concernés par les lieux de pratique sportive de se rencontrer, échanger, faire des propositions, mobiliser, faire de la veille, repérer des projets et actions intéressants pour en tirer des enseignements et les mutualiser. AIRES est un lieu de réflexion d'intérêt général pour progresser ensemble, lié au ministère chargé des Sports par une convention d'objectifs. Toutes les familles d'acteurs, des maîtres d'ouvrage aux utilisateurs, y sont représentées. AIRES peut donc mettre autour de la table toutes les parties prenantes aux questions abordées, de façon à faire émerger des réponses fruits de l'expression de l'intelligence collective. Pour aller plus loin : www.aires.asso.fr

Nouvelle Salle Multisports de la Ville de MORLAIX (29) Parc de Kernéguès 29600 MORLAIX

Fiche signalétique de l'opération

- **Nom du Maître d'Ouvrage** : Ville de MORLAIX
- **Architecte** : M. Jacky GRIMAUULT
- **Investisseur** : Ville de MORLAIX
- **Assistance à la maîtrise d'ouvrage HQE** : ATIS
- **Bureaux d'études** : Ville de MORLAIX
Alhyange Acoustique
Eco Diag
Bati Structure
Bureau Véritas
Ginger Cebtp
- **Surface SHON** : 2 563, 50 m²
- **Date de livraison prévue** : Novembre 2013

Présentation synthétique du projet

La Ville de MORLAIX a décidé de remplacer deux salles de sports existantes et vétustes par une salle omnisports adaptée à l'évolution des différentes pratiques tant scolaires que fédérales tout en facilitant et mutualisant les moyens liés à la maintenance, l'entretien, la surveillance des équipements existants en implantant ce nouvel équipement au sein de son pôle sportif.

Le projet intègre une SAE (Structure Artificielle d'Escalade) régionale, répondant ainsi à un besoin exprimé depuis près de 20 ans par les clubs locaux.

D'emblée la collectivité s'était engagée dans une démarche de développement durable en s'imposant des critères de santé publique et environnementaux.

Partant du constat que l'énergie la moins chère et la moins polluante était que l'on pouvait éviter de consommer, la Ville de MORLAIX, soucieuse du bon emploi des deniers publics à long terme, a optimisé sa démarche HQE avec l'exigence de produire un bâtiment basse consommation.

Points forts de l'opération au regard du développement durable

La participation des futurs utilisateurs et usagers à toutes les étapes du projet et l'implication des entreprises pour adapter leur savoir-faire aux nouvelles exigences de la construction et de développement durable.

Les apports de la certification pour l'opération et pour ses acteurs & partenaires

C'est la consécration d'une politique ambitieuse et exigeante menée par la Ville de MORLAIX pour dynamiser sur le long le terme ses ressources humaines et économiques.

Quelques points forts du rapport d'audit

La capitalisation et la valorisation de l'opération pour consolider et transmettre un nouveau savoir faire dans l'art de construire des ouvrages de haute qualité environnementale.

Les principales caractéristiques du profil environnemental de l'opération

Le Maître d'ouvrage a souhaité répondre à la fois des enjeux de confort et santé publique et à des enjeux d'économies durables en apportant un soin particulier à la performance des cibles « Gestion de l'énergie, maintenance et pérennité des performances environnementales, qualités sanitaires de l'ouvrage en exploitation.

Les principales caractéristiques techniques de l'opération par rapport aux choix environnementaux

- Charte chantier propre à faibles nuisances environnementales et Valorisation des déchets en filière locale.
- Récupération de la totalité des eaux pluviales et réutilisation par les services espaces verts.
- Récupération de l'énergie créée par un ouvrage existant pour le chauffage avec sondes et thermostats de régulation incorporés et comptage d'énergie différenciés et calorifugeage de tous les réseaux.
- Production d'eau chaude sanitaire assurée par des panneaux solaires avec ballons tampons et appareils alimentés en EF et EC mitigée avec réseau de bouclage, régulation et horloge.
- Gestion Technique Centralisée avec supervision, gestion et pilotage complet du bâtiment, optimisation du confort hygrothermique des Usagers, régulation des températures de consigne et supervision générale de l'installation de chauffage, suivi des consommations énergétiques du bâti et de ses occupants, suivi des consommations d'éclairage (programmation horaire,...), supervision des alarmes techniques...
- Matériaux intérieurs choisis pour le confort des usagers et leur qualité pérenne, sol en grès cérame, protection des soubassements des murs intérieurs des circulations.
- VMC et traitement d'air à haut rendement différenciés et modulés par GTC selon les locaux avec un échangeur haute efficacité (récupération de l'énergie extrait de l'ordre de 80%) et soufflage d'air neuf dans les différents Locaux sera assuré par des bouches de soufflage à
- 100% d'induction interne.
- Isolation par l'extérieur sous bardage bois à lame verticale sur tous les murs extérieurs et isolation périmétrique en laine de verre insufflé et compacté, toiture terrasse avec isolant et végétalisation, complexe de couverture isolant multistrates.
- Parfaite étanchéité à l'air de tous les Locaux avec tests d'étanchéité.
- Amélioration des facteurs de luminosité des matériaux par le choix des coloris.
- Utilisation de matériaux «propres», naturels : type bois uniquement d'essence locale et bois provenant uniquement de forêt d'élevage.
- Utilisation de produit recyclé ou recyclable : acier et verre sont indéfiniment recyclables et chaque recyclage n'utilise que 5% de l'énergie nécessaire à sa fabrication initiale.
- Peintures ne comportant pas de métaux lourds dans les pigments (plomb, cadmium, nickel, cobalt, chrome, benzène, formaldéhydes...).
- Implantation et orientation des locaux dans le Bâtiment, vis-à-vis du potentiel d'apport solaire des façades lié à leur orientation et présence d'ouvertures pour avoir un éclairage naturel.
- Compacité de l'ouvrage pour optimiser le coefficient général de déperditions thermiques et architecture intérieure de forme simple (Bureaux et Circulations) pour faciliter l'entretien.
- Limitation de tous les ponts thermiques et des déperditions est tout d'abord obtenue par isolation par l'extérieur continue et emploi de menuiseries à rupture de pont thermique avec double vitrage peu émissif (remplissage Argon) puis vêtue de bois sans entretien et durable.
- Optimisation de l'inertie du bâtiment par couplage des façades isolée par l'extérieur à celle des planchers isolés par le dessus.
- Eclairage artificiel à très faible consommation des circulations géré par détection de présence, avec extinction automatique, blocs de sécurité, équipés de LED ainsi que l'éclairage par LED, ne

nécessitent pas d'intervention de maintenance (100 000 heures de durée de vie au minimum),
éclairage à variation d'intensité du plateau sportif.

Visuels de l'opération



PERSPECTIVE EXTERIEURE
(VUE N°1)